

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime

55 rue de la République

76700 Harfleur

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Monsieur Pap NDIAYE
Ministre de l'Éducation nationale et
de la Jeunesse
Hôtel de Rochechouart
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Le Havre, le 22 mars 2023

Objet : Épreuve de spécialité droit-économie Baccalauréat STMG

Monsieur le Ministre,

Au lendemain de l'épreuve de spécialité de droit et d'économie de la filière STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion) du Baccalauréat, je souhaite revenir sur les conditions d'examen vécues par les candidats sur ma circonscription.

L'épreuve, censée se dérouler de 14h à 18h, a été suspendue après à peine 30 minutes par vos services pour faire face à une fuite du sujet sur les réseaux sociaux. Dès lors, les élèves sont restés dans l'expectative de la décision quant à la poursuite ou le report de cette épreuve. Au Havre, elle a finalement repris, avec un nouveau sujet, à partir de 15h15.

On comprend aisément que pour ces candidats, qui se sont retrouvés face à cette situation déroutante et stressante, devant s'investir dans un nouveau sujet, la journée d'hier fût éprouvante, déroutante, voire démoralisante, alors même que cette épreuve compte pour une 16/60^e, soit plus du quart dans leur notation au baccalauréat.

Nombreux lycéens sont ceux qui n'ont pas bénéficié du temps imparti d'épreuve puisque pour exemple dans un établissement seulement 4 élèves sur 16 sont restés (ou n'ont pu rester) jusqu'au terme de l'épreuve.

Le déroulement pour le moins déstabilisant de cette épreuve risque d'impacter des élèves souvent issus de milieux sociaux modestes. En effet, en 2016, on relevait que 39 % des élèves des filières technologiques (représentés à 50 % par celle STMG) étaient de condition modeste contre 24,7 % en filière générale.

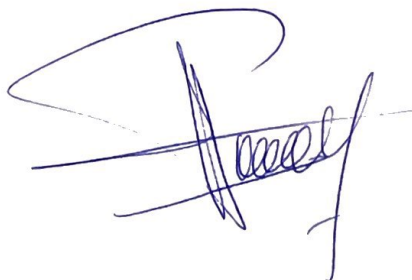
Force est de constater que cette épreuve, qui s'est déroulée pour la première fois en mars, va entraîner des inégalités de traitement entre les candidats. Certains ont eu le droit à un tiers-temps supplémentaire, dans d'autres académies des questions ont été supprimées, d'autres auraient été autorisés à composer jusqu'à 21 heures.

Par conséquent la rupture d'égalité entre les candidats représente un risque tant dans le sujet proposé que si vous faites abstraction des conditions déplorables d'examen.

Aussi, je vous demande la prise en compte de cet incident dans la correction des copies, et je vous prie de me tenir informé des suites réservées pour ces lycéens, qui pourraient être démoralisés à la vue des prochaines épreuves.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Bien à vous,



Jean-Paul LECOQ